

Air France doit arrêter de faire semblant de jouer à la bonne élève, elle doit protéger réellement ses salariés comme tous les occupants d'un aéronef et surtout elle doit arrêter de nous parler de sa propagande AVISAN où ses employés sont ses gentils cobayes...¹

Aussi après les avoir exposés pendant plus de 3 ans avec cette prétendue étude, que fera-t-elle de plus ?

Il est reconnu de notoriété publique que les organophosphorés sont toxiques. Pendant combien d'années vont-ils encore nous intoxiquer en nous racontant des cracks et en s'affranchissant des directives internationales pourtant existantes. Nous voulons que cela cesse! Nous sommes excédés de voler sur des avions où nous risquons nos vies et où la maintenance passe au second plan!

Air France se veut partenaire des J.O. et contrairement à la devise olympique « Mens Sana In Corpore Sano », pendant ce temps elle contamine la santé de ses employés et par contrecoup, celle de ses passagers tout en mesurant les taux qu'elle leur injecte... Et après ?

Il nous paraitrait impensable aujourd'hui qu'une entreprise digne de ce nom puisse tester les effets mortifères de l'amiante ou du plomb sur ses salariés et sa clientèle, alors qu'elle serait en parfaite connaissance de cette toxicité. C'est pourtant bien ces mêmes tests auxquels se livre l'entreprise Air France avec les organophosphorés tout en s'affichant une bonne conduite...

En croisant les données publiées dans les rapports de l'EASA et d'ACER avec la liste publiée dans ce décret, nous sommes concernés par 43 substances dans l'aéronautique.

https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A17354

Alors au final Air France prendra-t-elle les mesures nécessaires?

Fera-t-elle enfin un choix courageux au lieu de faire bonne figure par des campagnes d'affichage qui ne sont que des « opérations de comm » dont elle ne respecte même pas l'esprit en interne comme en externe...²

- Les alertes du CHSCT Air France PNT et PNC remontent pourtant à 2008 cf. Expertise Technologia de juin 2016
- 2 Nous nous référons pour étayer nos propos aux circulaires officielles :
- CIRCULAIRE 344-AN/202 de l'OACI

 $\underline{https://www.beca.be/wp-content/uploads/2014/12/ICAOcircular344.pdf}$

-Au SAFO 18003 US Department Of Transportation Fédéral Aviation Administration

https://www.faa.gov/sites/faa.gov/files/about/initiatives/cabin_safety/section_326/SAFO18003.pdf

- DGAC Safety info N° 2022/05

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Info Securite DGAC 2022 02 coactivite.pdf

-Décret n° 2024-307 du 4 avril 2024 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes pour certains agents chimiques et complétant la traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049366748





Nous ne pouvons qu'abonder avec le ras le bol général des équipages et les constats des autres Syndicats sur la déliquescence des services de maintenance.

L'UGICT-PNC exige l'arrêt de ces expositions criminelles! En effet dans la plupart des cas c'est en parfaite connaissance de cause que des salariés sont exposés, car des avions sont maintenus en vol sans respecter les préconisations des constructeurs. Cela des mois durant s'affranchissant ainsi des procédures de décontamination et des coûts qui vont de pair...

Comme vous le préconisait le rapport Independant Safety Review Team déjà en 2011, « Remplacez les mauvaises personnes que vous avez mises dans des postes clés et mettez les bonnes personnes aux bons endroits avec de réelles connaissances et surtout de réelles compétences ».

Alors pour ne pas finir en Alzheimer, cancers précoces et/ou autres réjouissances, tous en grève du 23 au 29 Juillet. STOP AUX FFO! Défendons nos santés comme la sécurité de nos vols qui visiblement ne sont rien pour l'aviation civile et son lobby.



TOUS EN GRÈVE POUR LES JO DU 23 AU 29 JUILLET 2024